

L'association a pour but d'organiser une aide alimentaire au profit des personnes à faibles revenus sur le territoire de la CCEV.

INSCRIPTION

La CCEV c'est

Ecueillé
Faverolles-en-Berry
Fontguenand,
Frédille
Gehée
Heugnes
Jeu-Maloches
La Vernelle,
Langé,
Luçay-le-Mâle,
Lye,
Pellevoisin
Préaux
Selles-sur-Nahon
Valençay,
Veuil,
Vicq-sur-Nahon
Villegouin
Villentrois

Comment devenir bénéficiaire ?

5. Rencontrer l'équipe d'accueil de l'épicerie solidaire l'épicerie du coin à ECUEILLE

Qu'est-ce qu'une épicerie solidaire ?

L'épicerie solidaire est l'un des moyens utilisés pour fournir une aide alimentaire aux personnes en difficulté, quel que soit leur âge, qu'il s'agisse de familles avec enfants ou de personnes seules.

L'épicerie solidaire permet aux personnes accueillies de bien s'alimenter en proposant un large choix de produits, contre une participation financière réduite du bénéficiaire.

Le suivi du bénéficiaire est personnalisé et renforcé par un accueil convivial des bénévoles, favorisant les échanges lors des achats ainsi que lors des ateliers proposés afin d'entretenir le lien social.



HORAIRES

Tous les jeudis de 15H à 17H ECUEILLE

Contacts:

epiceriesolidaireducoin@gmail.com

07 69 85 86 26

1 Bis impasse de la mairie
36240 ECUEILLE

Quelques mots clés pour mieux comprendre ce geste solidaire...

Convivialité et respect : les achats sont effectués dans un espace réservé à l'accueil des familles concernées, dans le respect de chacun et dans une ambiance très conviviale.

Autonomie et conseils : l'usager reçoit librement des informations sur la gestion du budget familial. Les bénéficiaires seront conviés à des ateliers sur la santé, l'alimentation, le budget...

Bénévolat et partenariat : l'épicerie solidaire fonctionne grâce à l'implication et à la participation de nombreux bénévoles et partenaires institutionnels.

Egalité et objectivité : l'accès à l'épicerie solidaire est soumis à l'évaluation du C.C.A.S ou d'un service social et d'une commission d'attribution. Le montant autorisé est déterminé par le calcul d'un quotient familial en fonction des ressources, des charges et de la composition de la famille.

Temporaire et renouvelable : l'accès à l'épicerie solidaire est fixé par la commission pour une durée maximale de 6 mois, temporaire et renouvelable après ré-étude de la situation par le C.C.A.S ou un service social.

Solidarité et insertion : le bénéficiaire est acteur de son suivi par l'épicerie solidaire et s'inscrit dans une démarche d'insertion et non d'assistance.

PARTENAIRE DES BANQUES ALIMENTAIRES



COLLECTIF
Nous collectons les produits et les fonds de nos partenaires.



DISTRIBUER
Nous les distribuons aux bénéficiaires.



ACCOMPAGNER
L'usager est accompagné et accompagné par nos bénévoles.



ÉVALUER
Nous évaluons l'accès et l'impact de nos actions.